

Entreprise de 500 personnes INEXIA, nouvelle société d'ingénierie des infrastructures de transports porte cette activité du groupe SNCF sur les marchés concurrentiels, et accentue son développement sur l'ensemble du secteur (grande vitesse, urbain et périurbain, routier, autoroutier, fluvial et aéroportuaire, etc). Nous recherchons un(e):

COORDONNATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE H/F

Votre mission :

Il est rattaché à la Direction Etudes et Projets, il est placé sous la responsabilité directe du chef du département Sécurité et Protection de la Santé.

Le coordonnateur SPS a pour mission d'assurer la coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs sur des chantiers faisant intervenir plusieurs prestataires, en application des lois et règlements en vigueur.

Son action est essentiellement axée sur la prévention des risques liés aux coactivités et sur la mise en commun des moyens (infrastructure, logistique).

Il intervient en phase conception et en phase réalisation de projet.

En phase conception, il doit :

? Veiller à ce que les principes généraux de prévention soient effectivement pris en compte et mis en oeuvre dans les choix architecturaux et techniques,

? Définir les sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales, et mentionner dans les pièces écrites leur répartition entre les différents corps d'état ou de métier qui ont à intervenir sur le chantier,

? Elaborer le Plan Général de Coordination (PGC) lorsqu'il existe,

? Ouvrir et tenir le Registre Journal de Coordination (RJC), dans lequel sont consignés les comptes rendus, instructions relatives à la sécurité, les observations à un participant au chantier, les coordonnées des entreprises intervenant sur le chantier et les dates de leur intervention, y compris pour leurs sous-traitants...

? Constituer le Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (DIUO),

? Assurer le passage des consignes et la transmission des documents précités au coordonnateur de la phase réalisation de l'ouvrage lorsque celui-ci est différent

En phase réalisation, il doit :

? Organiser entre les différentes entreprises la coordination de leurs activités simultanées ou successives, les modalités de leur utilisation en commun des installations, matériels et circulations verticales et horizontales, leur information mutuelle ainsi que l'échange entre elles des consignes en matière de sécurité et de protection de la santé, Tenir à jour le Registre Journal de Coordination,

? Veiller à l'application correcte des mesures de coordination qu'il a définies ainsi que des procédures de travail qui interfèrent,

? Tenir à jour et adapter le Plan Général de Coordination et veiller à son application,

Référence :
11010308493

Publiée le :
03/01/11

Entreprise :
Inexia

Région
Île-de-france

Secteur
Bâtiment

Type de poste
- Temps plein
- CDI

- ? Mettre à jour le DIUO en fonction des modifications du projet,
- ? Tenir compte des contraintes liées à une activité d'exploitation à proximité du chantier,
- ? présider le Collège Interentreprises de Sécurité, de protection de la Santé et d'amélioration des Conditions de Travail lorsqu'il existe (CISSCT),
- ? Prendre les dispositions nécessaires pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier.

Dans le cadre de sa mission, il sera amené à :

- ? Rédiger des contrats de coordination SPS ou des lettres de missions ;
- ? Participer aux réunions d'études et de chantier ;
- ? Assurer des visites de contrôle de chantier.

Résultats attendus :

- ? Qualité des prestations réalisées sur l'ensemble de ses missions : respect des délais impartis, satisfaction des clients.
- ? Bonne gestion de son portefeuille de contrats ; suivi de la facturation, atteinte des objectifs de marge(sous le pilotage et la supervision de son chef de département).

Moyens mis à disposition pour la réalisation des activités ;

- ? Ressources techniques : directives et textes réglementaires.
- ? Ressources matérielles : informatique, bureautique et logistique.

Conditions d'exercice de l'emploi :

Emploi nécessitant de nombreux déplacements en France et éventuellement à l'étranger.

Votre profil :

- ? Attestation de compétences suite à la formation spécifique ou expérience professionnelle exigée par le code du travail pour formations spécifiques (5 ans en conception + 5 ans en réalisation ou à défaut 5 ans en réalisation conformément aux articles R 238-8, R 238-9, R 238-10).
- ? Parfaite connaissance de la réglementation.
- ? Connaissance des logiciels de bureautique Word et Excel.
- ? Esprit d'initiative, autonomie et rigueur.